



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

schéma d'organisation sanitaire

Question écrite n° 107887

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les problèmes rencontrés par les établissements de santé situés en zone de montagne. Les établissements de climatisme ont été implantés en montagne au début du xxe siècle pour lutter contre la tuberculose et après avoir totalement restructuré leurs activités de soins, ils continuent de jouer un grand rôle dans la vie économique locale. Des récentes informations concernant les schémas régionaux d'organisation sanitaire laissent à penser que le problème de leur devenir n'est pas réellement pris en compte. Des suppressions de moyens auraient en zone rurale des conséquences dramatiques car chaque emploi conservé y a un poids considérable. Ainsi pour le cas du Briançonnais, le SROS prévoit pour 2011 une réduction d'activité de plus de 17 % qui se traduirait par une suppression d'une centaine d'emplois. La plupart des établissements ont su anticiper pour assurer leur évolution et développer des activités nouvelles en les diversifiant, les aspects qualitatifs du SROS sont déjà réalisés dans la majorité des établissements, et ils ont entrepris depuis longtemps des démarches de certification. Ils ne craignent pas la régulation par les règles économiques car ils répondent déjà aux exigences qualitatives de notre système de santé. Les demandes des médecins pour leurs malades sont en large excédent, prouvant l'intérêt qu'ils portent à ces séjours de soins de suite et de réadaptation. De plus, leur offre de soins bénéficie de la proximité immédiate des plateaux techniques du centre hospitalier de Briançon. Il ne s'agit donc pas de placer les patients dans des zones excentrées sans support médical de haut niveau. La complémentarité entre le pôle des établissements de soins et le centre hospitalier est fondamentale : une diminution des moyens de l'un fragiliserait l'équilibre déjà précaire du fonctionnement de l'autre. Par ailleurs, il s'agit d'un bassin d'emploi où des stations de tourisme de prestige sont implantées, il est impératif de garantir l'existence d'une pôle hospitalier performant. Enfin, la vocation régionale des établissements est bien établie. La pyramide des âges du sud de la région Paca montre que la demande médicale restera très forte dans les prochaines années. Il s'agit donc d'un enjeu territorial fondamental. Par ailleurs, l'intérêt médical du séjour en altitude dans un environnement protégé pour le traitement de certaines maladies chroniques, notamment de l'asthme, n'est pas assez reconnu. Il s'agit bien entendu des maladies respiratoires, mais aussi des nombreuses autres pathologies somatiques ou psychiques. Il conviendrait que le dossier climatique soit traité au niveau national, en laissant le soin aux professionnels de ce secteur, après audition par le groupe d'études sur le climatisme et le thermalisme, d'entreprendre avec lui la concertation nécessaire pour régler la question des anciens établissements climatiques avec des dispositions spécifiques. Il le remercie de lui préciser ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le schéma régional d'organisation sanitaire en matière d'activités de soins de suite et de rééducation fonctionnelle (SSR) a suscité des inquiétudes notamment sur la zone du Briançonnais. Le SROS de la région Provence - Alpes-Côte d'Azur constate en matière de SSR des inégalités d'équipement territorial importantes avec un fort équipement du territoire des « Alpes Nord » doté d'un taux pour 1000 habitants largement supérieur (4,7 en SSI et 1,14 en RF) à l'indice régional 1,47 en SSI et 0,82 en RF. D'autres territoires, tel notamment celui de « Vaucluse-Camargue », ont un équipement nettement insuffisant à la couverture des besoins de la

population (0,67 en SSI et 0,48 en RF). Ces données d'équipement en SSR sont à corréliser avec l'évolution démographique du territoire des Alpes Nord : une évolution globale 2005-2011 (+ 2,52 %) inférieure à la moyenne régionale (+ 2,98 %) avec un indice de vieillissement dans la moyenne. Cette offre de soins en SSR s'adresse à une proportion de patients extra-régionaux de près de 25 % en soins de suite, même si ce taux a tendance à diminuer et peut être légitimé dans une limite d'environ 15 % par un recrutement au niveau des territoires limitrophes (région Rhône-Alpes). Des difficultés de fonctionnement sont également recensées avec plusieurs des établissements de Briançon qui ne disposent pas de convention suffisamment établie avec un établissement de court séjour et qui connaissent une insuffisante médicalisation. Ce bilan de l'existant a conduit l'agence régionale de l'hospitalisation à retenir au titre des orientations générales du schéma régional d'organisation sanitaire : - une meilleure organisation régionale avec une diminution de l'activité des territoires surdotés au profit d'une couverture optimale des besoins des territoires déficitaires ; l'objectif est de rapprocher les établissements de SSR des populations et des établissements de court séjour afin de faciliter les liens entre les équipes médicales et d'améliorer la qualité du suivi des patients. Cela correspond à une recherche de proximité qui est l'un des objectifs importants du SROS ; - une meilleure amélioration de la fluidité des filières de soins et de la coordination des établissements et des services ; - une médicalisation accrue des établissements de SSR afin d'assurer la qualité et la continuité des soins et de mieux prendre en compte les besoins des personnes âgées, qui constituent une part prépondérante de leur patientèle. Par ailleurs, il faut rappeler que les régions qui connaissent un équipement moins important que PACA prennent les dispositions nécessaires pour améliorer la réponse aux besoins de proximité de la population par la création d'établissements de SSR, proches là aussi des établissements de court séjour. Les établissements du Briançonnais sont invités à poursuivre leurs efforts d'adaptation aux besoins de la population dans une dynamique territoriale organisant une complémentarité renforcée avec le plateau technique du centre hospitalier de Briançon et à un développement des structures d'aval (EHPAD, HAD, SSIAD...). L'objectif global d'une diminution d'activité en SSR sur le territoire de Briançon, à échéance 2011, s'inscrit dans une démarche pluriannuelle, négociée au sein du territoire avec les professionnels du secteur et visant au maintien des emplois par des conversions ou diversifications d'activité. C'est à ce titre qu'il a été demandé aux établissements de santé de mener une réflexion approfondie sur un projet de santé du Briançonnais, en liaison étroite avec les professionnels libéraux ainsi qu'avec le secteur médico-social. Ce projet de santé est destiné à répondre à la prise en charge des populations résidentes mais aussi des populations touristiques et des travailleurs saisonniers afin de faire face aux besoins spécifiques à chacune de ces catégories.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107887

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10999

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3196